



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 24 septembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 septembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à Mme SANNA, Mme SICHU à Mme MASSEI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. MARCANGELI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180924-2018_196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 24 septembre 2018

Délibération N°2018/196

Décision modificative N°1/2018 – Budget principal Ville

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative N° 1 du budget principal de la Ville pour l'année 2018.

La décision modificative présentée aujourd'hui n'est pas seulement un budget d'ajustements indispensables à l'achèvement de l'exercice pour l'ensemble des dépenses et recettes d'investissement. Elle intègre également de nouvelles opérations qui par leur calendrier et les avancées de constitution de dossiers ne nous permettait pas de les prévoir dès le vote du Budget Primitif.

Ce projet de décision modificative n° 1 se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	0.00 €
- En recettes et en dépenses d'investissement	1 458 836.67 €
Total	1 458 836.67 €

I - En section fonctionnement les inscriptions concernent :

Les principales modifications apportées en dépenses de fonctionnement découlent de l'ajustement des dépenses au sein des chapitres 011 et 67 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice. La section enregistre l'inscription de dépenses supplémentaires ou de réductions de crédits qui se répartissent sur les différents articles du chapitre.

L'ensemble de ces transferts et virements de crédits ne changent en aucune manière la structure de la section de fonctionnement adoptée lors du vote du budget primitif 2018.

Une Décision Modificative de la section de fonctionnement est prévue à la fin du mois d'octobre 2018.

II - En section investissement les inscriptions nouvelles concernent :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	-155 100.00	Chap. 10	Fonds et réserves	0.00
Chap. 204	Subventions d'équipement	100 000.00	Chap. 13	Subventions reçues	1 458 836.67
Chap. 21	Immobilisations corporelles	551 010.00			
Chap. 23	Immobilisations en cours	962 926.67			
Total Dépenses réelles		1 458 836.67	Total Recettes réelles		1 458 836.67
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00	Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00
Total Dépenses		1 458 836.67	Total Recettes		1 458 836.67

La décision modificative prévoit des réajustements de crédits à la hausse ou à la baisse en fonction de l'avancement des travaux et des opérations en cours. Elle vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières et aux besoins effectifs des services. Des transferts et des virements de crédits sont prévus au sein de ces chapitres de dépenses d'équipements, ils tiennent compte de l'état d'avancement effectif des travaux, mais également des attributions des marchés liés à ces dépenses.

Hors AP, les principales nouvelles inscriptions en dépenses d'équipement concernent :

☞ **Chapitre 21 : Acquisitions de matériels et d'immobilisations corporelles :**

- Acquisition foncières au quartier Aspretto pour 95 000 €.
- Acquisition d'œuvre d'art pour le Musée Fesch pour un montant de 138 000 €.
- Des acquisitions d'équipements numériques et informatiques pour les maisons de quartiers et de service publiques pour 126 000 €.
- Des acquisitions de divers matériels pour les programmes européens pilotés par la DAEI à hauteur de 189 K€.

☞ **Chapitre 23 : Travaux en cours :**

- Travaux de mise en sécurité et d'accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux à hauteur de 500 K€.
- Une provision pour des travaux de maintenance pour l'ensemble des chaufferies du parc immobilier de la Ville pour un montant prévisionnel de 320 000 €.
- La restauration d'œuvres d'art pour le Musée Fesch pour 60 000 €.

En A/CP, les principales nouvelles inscriptions en dépenses d'équipement concernent :

Les dépenses d'investissement individualisées en CP varient en fonction des états d'avancement des travaux, du réajustement des calendriers en fonction de l'attribution des marchés. Les crédits de paiement de l'exercice 2018 sont en augmentation de 318 K€. Les principales modifications des AP/CP concernent :

➤ Ouverture de nouvelles AP :

Opération ADMIGENE 2018		Administration générale – Restructuration bâtiment DSI			
Montant AP		Phasage			
Ouvertures 2018	Montant TTC	CP réalisés	DM 2018	BP 2019	Budgets suivants
750 000.00	750 000.00	0.00	370 000.00	50 000.00	330 000.00

Opération PATRIMOINE 2018		Travaux CIAP			
Montant AP		Phasage			
Ouvertures 2018	Montant TTC	CP réalisés	DM 2018	BP 2019	Budgets suivants
400 000.00	400 000.00	0.00	60 000.00	340 000.00	0.00

Opération ADMIGENE 2018		Administration générale – Accessibilité bâtiments communaux			
Montant AP		Phasage			
Ouvertures 2018	Montant TTC	CP réalisés	DM 2018	BP 2019	Budgets suivants
1 229 250.00	1 229 250.00	0.00	150 000.00	450 000.00	629 250.00

Opération PATRIMOINE 2018		Patrimoine commémoration NAPOLEON 2019			
Montant AP		Phasage			
Ouvertures 2018	Montant TTC	CP réalisés	DM 2018	BP 2019	Budgets suivants
500 000.00	500 000.00	0.00	62 000.00	438 000.00	0.00

➤ En ouverture de crédits supplémentaires :

Travaux Antiquarium :	111 500.00
Extension cimetière allée T :	100 000.00
Eaux pluviales Albert 1 ^{er} :	26 247.00
Opération Cœur de Ville :	100 000.00

➤ En différé de crédit de paiement :

Travaux Eglise saint Roch :	- 200 000.00
Groupe scolaire annexe :	- 80 000.00
Travaux quartier du Vazzio :	- 200 000.00
Création de jardins partagées quartier Empereur :	- 100 000.00
Programme vidéo verbalisation :	- 80 000.00

L'équilibre budgétaire de la section est obtenu par :

☞ **Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues :**

Le volume supplémentaire des subventions est de : 1 458 836.67 €. L'élément remarquable au sein du chapitre est la forte augmentation de la prévision budgétaire concernant le produit des amendes de police; En effet le montant notifié, par les services préfectoraux, pour l'année 2018 s'élève à 1 862 245.00 € pour une prévision au BP de 600 000 €.

De même les subventions d'investissement sont en progression de 196 591.67 €. Cette augmentation constatée est liée en grande partie aux nouvelles AP/CP détaillées précédemment.

Le tableau ci après détaille les modifications d'inscriptions par partenaires :

Article	Partenaires	Montants	Article	Partenaires	Montants
1321	Etat	-73 788.00	1322	CdC	+30 219.67
1322	Département	- 44 866.00	13251	Capa	+168 000.00
1327	Fonds Européens	+ 125 076.00	1328	Autres	-8 030.00
Total des subventions inscrites au sein de la DM			+ 196 591.67 €		

Tels sont les principaux éléments de la décision modificative n° 1 de 2018 du budget principal de la Ville d'Ajaccio que je vous demande de bien vouloir approuver.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter la décision modificative N°1 de l'exercice 2018 - Budget principal Ville

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 1612-1;
Vu, le vote du budget primitif 2018,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 21 septembre du 2018,

ADOpte

Par 38 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

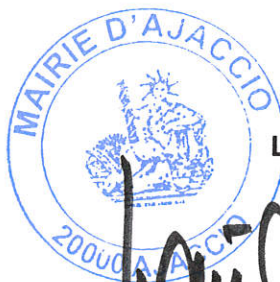
La décision modificative N°1 de l'exercice 2018 - Budget principal Ville

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI